

**Décret n° 2025-1430 du 06 septembre 2025
fixant la composition du Gouvernement**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution, notamment en ses articles 49, 53, 66 et 57 ;

VU le décret n° 2024 - 921 du 02 avril 2024 portant nomination du Premier Ministre ;

SUR proposition du Premier Ministre,

DECRETE :

Article premier. - Sont nommés, membres du Gouvernement :

1. Madame Yassine FALL : Ministre de la Justice, Garde des Sceaux ;
2. Monsieur Birame Soulèye DIOP : Ministre de l'Énergie, du Pétrole et des Mines ;
3. Monsieur Cheikh NIANG : Ministre de l'Intégration Africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur ;
4. Monsieur Birame DIOP : Ministre des Forces Armées ;
5. Monsieur Mouhamadou Bamba CISSE : Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique ;
6. Monsieur Abdourahmane SARR : Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération ;
7. Monsieur Cheikh DIBA : Ministre des Finances et du Budget ;
8. Monsieur Daouda NGOM : Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
9. Monsieur Yankoba DIEME : Ministre des Transports Terrestres et Aériens ;
10. Monsieur Alioune SALL : Ministre de la Communication, des Télécommunications et du Numérique ;
11. Monsieur Moustapha Mamba GUIRASSY : Ministre de l'Éducation nationale ;
12. Monsieur Mabouba DIAGNE : Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage ;
13. Monsieur Cheikh Tidiane DIEYE : Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement ;
14. Monsieur Ibrahima SY : Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique ;
15. Madame Maimouna DIEYE : Ministre de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités ;

16. Monsieur Amadou Moustapha Ndieck SARRE : Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle et technique ;

17. Monsieur El Hadji Abdourahmane DIOUF : Ministre de l'Environnement et de la Transition écologique ;

18. Monsieur Balla Moussa FOFANA : Ministre de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires ;

19. Monsieur Serigne Guèye DIOP : Ministre de l'Industrie et du Commerce ;

20. Madame Fatou DIOUF : Ministre des Pêches et de l'Economie maritime ;

21. Monsieur Olivier BOUCAL : Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Réforme du Service public ;

22. Madame Khady Diène GAYE : Ministre de la Jeunesse et des Sports ;

23. Monsieur Alioune DIONE : Ministre de la Microfinance et de l'Economie sociale et solidaire ;

24. Monsieur Déthié FALL : Ministre des Infrastructures ;

25. Monsieur Amadou BA : Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme ;

26. Madame Marie Rose Khady Fatou FAYE : Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargée des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement ;

27. Monsieur Amadou Chérif DIOUF : Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Intégration africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, chargé des Sénégalais de l'Extérieur ;

28. Monsieur Alpha BA : Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage, chargé des Coopératives et de l'Encadrement paysan ;

29. Monsieur Momath Talla NDAO : Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires, chargé du Logement ;

30. Monsieur Ibrahima THIAM : Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Industrie et du Commerce, chargé du Développement des Petites et Moyennes entreprises et des Petites et Moyennes industries ;

31. Monsieur Bakary SARR : Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, chargé de la Culture, des Industries créatives et du Patrimoine historique.

Art. 2. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République du Sénégal.

Fait à Dakar, le 06 septembre 2025.

Par le Président de la République
Bassirou Diomaye Diakhar FAYE

Le Premier Ministre
Ousmane SONKO

Décret n° 2025-1431 du 06 septembre 2025 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU la loi d'orientation n° 2009-20 du 04 mai 2009 sur les agences d'exécution ;

VU la loi d'orientation n° 2022-08 du 19 avril 2022 relative au secteur parapublic, au suivi du portefeuille de l'Etat et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours de la puissance publique ;

VU le décret n° 2007-909 du 31 juillet 2007 relatif à l'organisation de la Présidence de la République, modifié ;

VU le décret n° 2017-314 du 15 février 2017 fixant les règles de création et d'organisation des structures de l'administration centrale des ministères ;

VU le décret n° 2024-921 du 05 avril 2025 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2025-1430 du 06 septembre 2025 fixant la composition du Gouvernement ;

SUR le rapport du Premier Ministre,

DECRETE :

Article premier. - Les services de l'Etat sont répartis entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ainsi qu'il suit :

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

1° Cabinet du Président de la République et services rattachés :

- Inspection générale d'Etat (IGE) ;
- Office national de lutte contre la Corruption (OFNAC) ;

- Comité d'Orientation stratégique du Pétrole et du Gaz (COS-PETROGAZ) ;

- Bureau d'Evaluation des Politiques et Programmes publics ;

- Délégation générale aux Affaires religieuses (DEGAR) ;

- Haut Conseil du Dialogue social.

Pôle diplomatique :

- Conseiller (s) diplomatique (s) ;

- Bureau du représentant personnel du Chef de l'Etat auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Pôle des affaires protocolaires :

- Service du Protocole présidentiel ;

- Grande Chancellerie de l'Ordre national du Lion.

Pôle Juridique :

- Conseiller (s) juridique (s).

Pôle Communication et Porte-parolat :

- Cellule audiovisuelle ;

- Cellule digitale.

Pôle Sécurité :

- Délégation générale au renseignement national ;

- Secrétariat du Conseil national de Sécurité.

Pôle de Coordination des missions régaliennes :

- Secrétariat du Conseil supérieur de la Magistrature ;

- Secrétariat du Conseil supérieur de la Cour des Comptes ;

- Commission nationale de la Gestion des Frontières.

2° Cabinet militaire du Président de la République :

- Inspection générale des Forces armées ;

- Etat-Major particulier du Président de la République ;

- * Haute Autorité chargée de la Coordination de la Sécurité maritime, de la Sûreté maritime et de la Protection de l'Environnement marin (HASSMAR) ;

- * Haute Autorité des Aéroports du Sénégal (HAAS) ;

- * Centre des Hautes études de Défense et de Sécurité (CHEDS) ;

- Maison militaire ;

- Escadrille présidentielle ;

- Flottille présidentielle ;

- Aide de Camp du Président de la République ;
- Médecin du Président de la République.

3° Cabinet du Ministre auprès du Président de la République, chargé du Suivi du pilotage et de l'évaluation de l'Agenda national de Transformation

4° Services du Palais :

- Hôtel des Palais présidentiels ;
- Intendance des Palais nationaux.

5° Secrétariat général de la Présidence de la République et services rattachés :

- Contrôle financier ;
- Bureau Organisation et Méthodes ;
- Bureau d'Intelligence et de Prospective Economiques ;
- Direction des Moyens généraux ;
- Direction générale du Chiffre et de la Sécurité des Systèmes d'information ;
- Service informatique ;
- Commission de Contrôle des Véhicules Administratifs ;
- Commission de contrôle et de Suivi du Patrimoine immobilier de l'Etat à l'étranger ;
- Cellule de passation des Marchés publics ;
- Laboratoire radioélectrique ;
- Commission nationale de Gestion des Réfugiés et Apatrides.

5° Autres administrations :

- Médiateur de la République ;
- Commission de Protection des Données Personnelles ;
- Commission nationale de Cryptologie ;
- Comité national de l'Initiative pour la Transparence dans les industries extractives ;
- Commission nationale des Droits de l'Homme ;
- Conseil national de Régulation de l'Audiovisuel ;
- Commission Electorale Nationale Autonome ;
- Bureau d'Architecture et de Conservation des Palais nationaux ;
- Délégation générale à la Promotion des Pôles urbains de Diamniadio et du Lac Rose ;
- Délégation générale à l'Entrepreneuriat Rapide des Femmes et des Jeunes ;
- Comité de pilotage du Projet du Développement Economique de la Casamance ;

- Centre International de Conférences Abdou DIOUF ;

- Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes ;

- Autorité de Régulation de la Commande publique ;

- Commission de Régulation du Secteur de l'Energie ;

- Autorité de Radioprotection et de Sécurité nucléaire ;

- Autorité de Régulation du Secteur de l'Eau ;

- Agence sénégalaise d'études spatiales ;

- Fonds intergénérationnel.

PRIMATURE

1° Cabinet du Premier Ministre et services rattachés

- Service du Protocole ;
- Bureau Opérationnel de Coordination et de Suivi des Projets et Programmes ;
- Fonds de Préparation et de Suivi des Projets, Programmes et Réformes (F3PR) ;
- Cellule de Communication ;
- Conseil national de Développement de la Nutrition ;
- Conseil national de Lutte contre le SIDA ;
- Conseil national du Numérique ;
- Secrétariat technique du Conseil national de Sécurité alimentaire ;
- Haut Conseil national de la Sécurité sanitaire mondiale « One Health » ;
- Comité interministériel de Suivi et de Restructuration des Entreprises publiques et parapubliques ;
- Comité interministériel à la Prévention et à la Sécurité routières ;
- Comité interministériel de suivi de l'Agenda Sénégal 2050 ;
- Conseil national des Transports aériens.

2° Cabinet du Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des relations avec les Institutions, Porte- Parole du Gouvernement

3° Secrétariat général du Gouvernement et services rattachés :

- * Direction générale de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol ;
- Direction de la Réglementation et du Contentieux ;
- Direction de la planification et des opérations.

* Direction générale du Service civique national et du Volontariat :

- Direction du Service civique national ;
- Direction de l'Engagement volontaire.
- Direction de l'Activité normative ;
- Direction des Archives du Sénégal ;
- Direction de l'Imprimerie nationale ;
- Direction de la Coopération technique ;
- Direction des Relations avec les institutions ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement ;
- Bureau de Suivi et de Coordination ;
- Bureau d'information et de communication du Gouvernement ;
- Bureau du courrier général ;
- Service informatique ;
- Cellule de passation des marchés ;
- Commission d'Evaluation des Agences d'Exécution ;
- Service de Gestion du Building administratif ;
- Commission de réforme spéciale des véhicules administratifs ;
- Unité de coordination de la gestion des sphères ministérielles de Diamniadio.

3° Autres administrations :

- Millenium Challenge Account Sénégal ;
- Observatoire national de l'Investissement ;
- Haute Autorité du WAQF ;
- Agence Nationale pour la relance des Activités en Casamance ;
- Centre national de coordination du Mécanisme d'alerte précoce et de réponse aux risques sécuritaires.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection générale de l'Administration de la Justice ;
- Commission nationale pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires ;
- Conseil consultatif national des Droits de l'Homme et du Droit international humanitaire ;
- Cellule nationale de lutte contre la traite des personnes ;

- Cellule des statistiques et données ;
- Service de Communication.

2° Secrétariat général et Services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Etudes statistiques, de la Planification et du Suivi-Évaluation ;
- Cellule d'Exécution administrative et financière du Programme sectoriel Justice ;
- Cellule Genre et de l'Equité ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule juridique ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Centre national des Archives judiciaires ;
- Service des Archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

Direction générale de l'Administration pénitentiaire

- Direction des Affaires juridiques, de la Planification, des Statistiques et des Etablissements pénitentiaires ;
- Direction des Finances, du Budget, du Matériel et des Infrastructures ;
- Direction des Ressources humaines ;
- Direction de la Sécurité pénitentiaire ;
- Direction de la Réinsertion sociale ;
- Direction de l'Action médicale et sociale ;
- Inspection interne des Services pénitentiaires.

Direction générale de la Protection judiciaire et sociale

- Inspection interne ;
- Direction de la Législation et de la Protection sociale ;
- Direction de la Protection judiciaire ;
- Direction des établissements de Protection ;
- Direction de l'adoption internationale ;
- Direction des Ressources humaines et de la Formation.

Direction des Affaires civiles et du Sceau ;

Direction des Affaires criminelles et des Grâces ;

Direction des Services judiciaires ;

Direction de la Justice de Proximité et de la Promotion de l'Accès au Droit ;

Direction des Droits humains ;
 Direction de la Dématérialisation et de l'Automatisation ;
 Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance ;
 Direction du Suivi et de l'Evaluation des Politiques de Bonne Gouvernance ;
 Direction de l'Administration générale et de l'Equipe-
 ment.

4° Autres administrations :

- Observatoire national des Lieux de Privation de Liberté.

**MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE,
 DU PÉTROLE ET DES MINES**

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
 - Cellule de Communication et des Relations publi-
 ques ;
 - Cellule des statistiques et données ;
 - Secrétariat permanent à l'Energie ;
 - Secrétariat technique du Comité national de suivi
 du Contenu local ;
 - Unité d'Exécution et de Gestion du Comité d'Orien-
 tation stratégique du Pétrole et du Gaz (GES-
 PETROGAZ).

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
 - Cellule des Affaires juridiques ;
 - Cellule du Genre et de l'Equité ;
 - Cellule de l'Informatique ;
 - Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
 - Bureau de suivi ;
 - Bureau des Archives et de la Documentation ;
 - Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

Direction générale de l'Energie

- Direction de l'Electricité ;
 - Direction du Développement des Energies
 renouvelables ;
 - Direction de la Transition énergétique.

Direction générale des Hydrocarbures

- Direction Exploration et Production ;
 - Direction Approvisionnement, Transformation et
 Distribution.

Direction générale des Mines et de la Géologie

- Direction du Cadastre minier ;
 - Direction des Mines et Carrieres ;
 - Direction de la Géologie.

**Direction générale du Contrôle et de la Surveillance
 des Opérations**

- Direction du Contrôle et de la Surveillance des
 Opérations minières ;
 - Direction du Contrôle et de la Surveillance des
 Opérations pétrolières et gazières.

Direction de la Stratégie et de la Réglementation ;

Direction de la Planification, des Etudes et du Suivi-
 Evaluation ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipe-
 ment ;

Directions régionales de l'Energie, du Pétrole et des
 Mines.

4° Autres administrations :

- Agence sénégalaise de l'Electrification rurale ;
 - Agence pour l'Economie et la Maitrise de l'Ener-
 gie ;
 - Agence nationale pour les Energies renouvelables ;
 - Fonds de Développement géologique et minier.

**MINISTÈRE DE L'INTÉGRATION
 AFRICAINE, DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
 ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR**

1° Cabinet et Services rattachés :

- Inspection des Services ;
 - Cellule des Statistiques, de l'Analyse et de la
 Prospective ;
 - Cellule de l'Information, de la Communication et
 des Relations publiques ;
 - Bureau des Pèlerinages ;
 - Bureau des Passeports spéciaux.

**2° Cabinet du Secrétaire d'Etat aux Sénégalais de
 l'Extérieur**

3° Secrétariat général et services rattachés :

- Service du Courrier commun et de la Valise diplo-
 matique ;
 - Service du Chiffre ;
 - Cellule des Etudes et du Suivi-Evaluation ;
 - Cellule de Passation des Marchés publics ;
 - Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;

- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule de l'Informatique et des Technologies de la Communication ;
- Bureau de Suivi.

4° Directions :

Direction de l'Intégration africaine et du Panafricanisme ;

Direction de la Coopération bilatérale africaine ;

Direction des Organisations internationales ;

Direction Asie, Pacifique et Moyen-Orient ;

Direction Europe, Amérique, Océanie ;

Direction des Affaires juridiques et consulaires ;

Direction du Protocole, des Conférences internationales et de la Traduction ;

Direction des Sénégalais de l'Extérieur ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipe-ment.

5° Autres administrations :

- Délégation générale au Pèlerinage aux Lieux Saints de l'Islam ;
- Centre national d'Action anti-mines ;
- Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur ;
- Bureau de Coordination du Comité Permanent de l'OCI pour l'information et les Affaires culturelles.

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

1° Cabinet civil et services rattachés :

- Inspection interne.

2° Cabinet militaire et Services rattachés :

- Bureau de Liaison et du Courrier ;
- Bureau de Sécurité du Building administratif ;
- Bureau de l'Action sociale des Forces armées ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de passation des Marchés publics ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion.

3° Services propres :

- Etat-Major général des Armées ;
- Haut-Commandement de la Gendarmerie nationale.

4° Secrétariat général :

5° Directions :

- Direction de la Justice militaire ;
- Direction du Contrôle des Etudes et de la Législation ;
- Direction des Personnels militaires et de la Mobilisation ;
- Direction des Affaires administratives, de l'Equi-pement et du Budget ;
- Direction des Archives et du Patrimoine historique ;
- Direction du Génie et de l'Infrastructure des Ar-mées ;
- Direction du Service du Matériel des Armées ;
- Direction des Transmissions et de l'Informatique des Armées ;
- Direction du Service de l'Intendance des Armées ;
- Direction du Service de Santé des Armées ;
- Direction de la Prévention et de la Sécurité des Armées ;
- Direction de l'Action sociale des Armées ;
- Direction de l'Information et des Relations publi-ques des Armées.

6° Autres administrations :

- Agence pour la Réinsertion sociale des Militaires ;
- Agence pour le Logement des Forces Armées ;
- Fondation des Invalides et Mutilés militaires ;
- Ecole de l'Armée de l'Air ;
- Ecole d'Application du Génie ;
- Ecole militaire d'Administration et des Métiers techniques de l'Intendance ;
- Institut de Défense du Sénégal.

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection des Services de Sécurité ;
- Inspection de l'Administration centrale et territo-riale ;
- Brigade nationale des Sapeurs-pompiers ;
- Comité interministériel de Lutte contre la Drogue ;
- Cadre d'Intervention et de coordination interminis-tériel des opérations de lutte antiterroriste ;
- Cellule de lutte antiterroriste ;

- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule communication ;
- Service des Télécommunications ;
- Bureau de la Vidéosurveillance ;
- Comité interministériel de lutte contre la migration irrégulière ;

- Pool des Conseillers techniques ;
- Secrétariat particulier.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Service de la Formation ;
- Service des Archives communes ;
- Bureau de suivi ;
- Bureau du Courrier commun ;
- Cellule informatique ;
- Cellule des Etudes et de la Planification ;
- Cellule de passation des marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule genre et de l'Equité ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Secrétariat particulier.

3° Directions :

Direction générale de la Police nationale

- Direction de la Sécurité publique ;
- Direction de la Police judiciaire ;
- Direction de la Surveillance du Territoire ;
- Direction de la Police des Étrangers et des Titres de Voyage ;
- Direction de la Police de l'Air et des Frontières ;
- Direction des Ressources humaines ;
- Direction du Budget et des Matériels ;
- Direction de la Formation ;
- Direction du Groupement mobile d'intervention ;
- Direction de l'Office centrale de répression du trafic illicite de stupéfiants.

Direction générale de l'Administration territoriale

- Direction de l'Action territoriale ;
- Direction des Libertés publiques et de la Législation ;
- Direction du Partenariat et des Organisations Non gouvernementales ;
- Direction des Ressources humaines et du Matériel.

Direction générale des Elections

- Direction des Opérations électorales ;
- Direction de la Formation et de la Communication ;
- Direction des Ressources humaines et des Finances.

Direction de l'Automatisation des Fichiers ;

Direction de la Protection civile ;

Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres administrations :

- Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité ;
- Centre de recueil et d'enregistrement des Données et Information policières.

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Cellule attractivité et compétitivité ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de Communication.
- Comité paritaire public-privé des Zones Économiques Spéciales ;
- Unité nationale d'Appui aux Partenariats - Public - Privé.

2° Secrétariat général et Services rattachés :

- Cellule de l'Évaluation et de la Performance ;
- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau des Archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

Direction générale de la Planification et des Politiques économiques

- Services propres ;
- Direction de l'Administration et du Personnel ;
- Direction de la Planification ;
- Direction du Développement du Capital humain ;
- Direction de la Prévision et des Études économiques ;

- Unité de Coordination et de Suivi de la Politique économique ;
- Cellule de Suivi de l'Intégration ;
- Centre d'Etudes de Politiques pour le Développement.

Direction générale de la Coopération et des Financements extérieurs et du Développement du Secteur privé

- Services propres ;
- Direction de l'Administration et du Personnel ;
- Direction de la Coopération économique et financière ;
- Direction des Financements et des Partenariats Public-Privé ;
- Direction du Suivi-Evaluation des Performances des projets et programmes.
- Direction du Développement du Secteur Privé.

Direction de l'Administration générale et de l'Équipement ;

Direction des Ressources humaines.

4° Autres administrations :

- Agence nationale de la Statistique et de la Démographie ;
- Fonds de Garantie des Investissements prioritaires.

**MINISTÈRE DES FINANCES
ET DU BUDGET**

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection générale des Finances ;
- Cellule nationale de Traitement des Informations financières ;
- Comité de Suivi du Secteur parapublic ;
- Projet de Coordination des Réformes budgétaires et financières ;
- Cellule d'Appui à la mise en œuvre du MCA-Sénégal II ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de Communication.

2° Secrétariat général et Services rattachés :

- Cellule d'Etudes et de Planification ;
- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Bureau du Courrier commun ;
- Cellule des Affaires juridiques
- Cellule du genre et de l'Équité ;

- Cellule d'Administration et de Gestion du Système intégré de Gestion de l'Information (SIGIF) ;

- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Unité d'exécution de la Stratégie de Recette à moyen terme.

3° Directions :

Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor

- Services propres ;
- Direction du Contrôle interne ;
- Direction de l'Administration et du Personnel ;
- Direction de l'Informatique ;
- Trésorerie générale ;
- Direction de la Comptabilité publique ;
- Direction du Secteur parapublic ;
- Direction de la Dette publique ;
- Direction du Secteur public local ;
- Paierie générale du Trésor ;
- Recette générale du Trésor ;
- Trésorerie-Paierie pour l'Etranger ;
- Agence comptable des grands projets ;
- Trésoreries - Paieries régionales.

Direction générale des Douanes

- Services propres ;
- Direction du Contrôle interne ;
- Direction de la Réglementation et de la Coopération internationale ;
- Direction des Opérations douanières ;
- Direction de la Facilitation et du Partenariat avec l'Entreprise ;
- Direction des Enquêtes douanières ;
- Direction du Renseignement, de l'Analyse du Risque et de la Valeur ;
- Direction des Ressources humaines
- Direction de la Logistique et des Finances ;
- Direction des Systèmes d'information des Douanes ;
- Services extérieurs.

Direction générale des Impôts et des Domaines

- Services propres ;
- Direction du Contrôle interne ;

- Direction de la Législation et de la Coopération internationale ;
- Direction de l'Administration et du Personnel ;
- Direction des Domaines ;
- Direction du Cadastre ;
- Direction du Renseignement et des Stratégies de Contrôle fiscal ;

- Direction des Systèmes d'Informations ;
- Direction du Recouvrement ;
- Direction des grandes Entreprises ;
- Direction des moyennes Entreprises ;
- Direction des Services fiscaux.

Direction générale du Budget

- Services propres ;
- Cellule de Suivi et de Synthèse ;
- Cellule des Etudes et de la Réglementation ;
- Direction du Contrôle interne ;
- Direction du Matériel et du Transit Administratif ;
- Direction de l'Administration et du Personnel ;
- Direction des Systèmes d'Information ;
- Direction de la Programmation budgétaire ;
- Direction de l'Ordonnancement des dépenses publiques ;
- Direction de la Solde ;
- Direction des Pensions ;
- Direction du Contrôle budgétaire.

Direction générale du Secteur financier

- Services propres ;
- Direction de l'Administration et du Personnel ;
- Direction de la Monnaie et du Crédit ;
- Direction des Assurances ;
- Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés.

Direction du Traitement automatique de l'Information ;

Direction centrale de la Commande publique ;

Agence judiciaire de l'Etat ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipe-ment ;

Direction des Ressources humaines.

5° Autres administrations :

- Fonds spécial de Soutien au Secteur de l'Energie (FSE) ;
- Observatoire de la Qualité des Services financiers.

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Centre national de Documentation scientifique et technique ;
- Office du Baccalauréat ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de Communication ;
- Centre des Réseaux et des Systèmes d'informa-tion.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de passation des Marchés publics ;
- Cellule des Etudes, de la Planification et du suivi-évaluation ;
- Cellule juridique ;
- Cellule Genre et de l'Equité ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

Direction générale de l'Enseignement supérieur

- Direction de l'Enseignement supérieur public ;
- Direction de l'Enseignement supérieur privé ;
- Direction du Financement des Etablissements d'En-seignement supérieur ;
- Direction des Etudes et de la Coopération ;
- Direction des Affaires académiques et juridiques.

Direction générale de la Recherche et de l'Inno-vation

- Direction des Stratégies et de la Planification de la Recherche ;
- Direction de l'Innovation, de la Valorisation, de la Propriété intellectuelle et du transfert technologique ;
- Direction du Financement de la Recherche scien-tifique et du Développement technologique ;
- Direction de la Promotion de la Culture scientifi-que.

Direction de la Maintenance et des Equipements de l'Enseignement supérieur ;

Direction des Bourses ;

Direction des Classes préparatoires aux Grandes Ecoles.

Direction de l'Administration générale et de l'Equipe-ment.

4° Autres administrations :

- Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur ;

- Agence nationale de la Recherche scientifique appliquée.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS TERRESTRES ET AÉRIENS

1° Cabinet et services rattachés

- Inspection interne ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de communication ;
- Unité de Coordination des programmes et projets.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des marchés publics ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule du Genre et de l'Équité ;
- Bureau de suivi ;
- Bureau du Courrier commun et des archives.

3° Directions :

Direction générale des Transports routiers

- Direction des Transports routiers ;
- Direction de la Circulation routière, de la Prévention et de l'Analyse des Accidents.

Direction Transports ferroviaires ;

Direction des Transports aériens ;

Direction de la Planification, du Suivi-évaluation et de la Prospective ;

Direction des Statistiques et des Systèmes d'Information ;

Direction Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement ;

Directions régionales des Transports terrestres et aériens ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipe-ment.

4° Autres administrations :

- Centre de Formation et de Perfectionnement aux Métiers du Rail ;
- Fonds de Développement des Transports terrestres ;
- Agence nationale de Sécurité routière ;
- Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie.

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION, DES TELECOMMUNICATIONS ET DU NUMÉRIQUE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de Communication ;
- Comité de Gouvernance du numérique.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi-évaluation ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule du Genre et de l'Équité ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau des Archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

- Direction de la Communication ;
- Direction des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Direction de la Promotion de l'Economie numérique et des Partenariats ;
- Direction des Télécommunications ;
- Direction des Postes ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipe-ment.

4° Autres administrations :

- Fonds de Développement du Service Universel des Télécommunications ;
- Commission d'évaluation, d'appui et de coordination (CEAC) « Sénégal Connect Startup ».

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection générale de l'Education nationale ;
- Inspection interne ;
- Inspections d'Académie ;
- Centre national d'Orientation scolaire et professionnelle ;
- Centre national de Documentation scientifique et technique ;
- Unité de Coordination des Projets d'Education ;
- Division des Affaires juridiques, des Liaisons et de la Documentation ;
- Division de l'Enseignement privé ;
- Division de l'Enseignement arabe ;
- Division des Sports et des Activités de jeunesse ;
- Division du Contrôle médical scolaire ;
- Division de la Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Division de la Radio-Télévision scolaire ;
- Cellule des statistiques et données.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Bureau de la Communication et de la Documentation ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau du Courrier commun ;
- Centre de Perfectionnement en Langue anglaise.

3° Directions :

- Direction de l'Enseignement préscolaire ;
- Direction de l'Enseignement élémentaire ;
- Direction de l'Enseignement moyen secondaire général ;
- Direction de l'Alphabétisation et des Langues nationales ;
- Direction des Examens et Concours ;
- Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education ;
- Direction de la Maintenance des Constructions scolaires ;
- Direction des Equipements scolaires ;

- Direction de la Formation et de la Communication ;
- Direction des Ressources humaines ;
- Direction des Daara ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipe-ment.

4° Autres administrations :

- Institut national d'Etude et d'Action pour le Développement de l'Education ;
- Secrétariat général permanent de la Commission nationale pour l'UNESCO ;
- Centre régional de Formation des Personnels de l'Education ;
- Institut national d'Education et de Formation des jeunes Aveugles ;
- Agence nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout-petits.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE L'ELEVAGE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Cellule de Communication et d'information ;
- Bureau de la Formation professionnelle agricole ;
- Bureau de la Législation agricole ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de Prévention et de Lutte contre le Vol de Bétail ;
- Bureau de la Formation professionnelle en Elevage.

2° Cabinet du Secrétaire d'État aux Coopératives et à l'Encadrement paysan

3° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Etudes, de la Planification et suivi-évaluation ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule Genre et de l'Equité ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau des archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

4° Directions :

- Direction de l'Agriculture ;
- Direction de la Protection des Végétaux ;
- Direction de l'Horticulture ;
- Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques agricoles ;
- Direction de la Modernisation de l'Equipement rural ;
- Direction du Financement et du Partenariat avec les Organisations ;
- Direction des Bassins de Rétention et des Lacs artificiels ;
- Direction de l'Elevage ;
- Direction des Services vétérinaires ;
- Direction des Industries animales ;
- Direction du Développement des Équidés ;
- Direction de la Planification, de l'Evaluation et des Statistiques ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

5° Autres administrations :

- Centre de Formation Professionnelle horticole ;
- Centre d'initiation horticole ;
- Centre de Perfectionnement agricole ;
- Centre de Perfectionnement des maraîchers ;
- Centre de Formation des Techniciens en Agriculture et Génie rural ;
- Centre national de Formation en Cultures irriguées ;
- Agence nationale d'Insertion et de Développement agricole ;
- Programme des Domaines agricoles communautaires ;
- Fonds d'Appui à la Stabulation ;
- Centre national d'Aviculture de Mbao ;
- Centre national d'Amélioration génétique ;
- Centre national de Formation des Techniciens de l'Elevage et des Industries animales de Saint-Louis ;
- Centre de Perfectionnement des Eleveurs de Labgar ;
- Ranch Djibo Leyti KA de Dolly.

MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT**1° Cabinet et services rattachés :**

- Inspection interne ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Bureau de la Communication.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule de Planification, de Coordination et de Suivi des Programmes ;
- Cellule nationale de Suivi de l'Organisation pour la mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) et de l'Organisation pour la mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG) ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule Informatique ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau du Courrier, des Archives et de la Documentation.

3° Directions :

- Direction de l'Hydraulique ;
- Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau ;
- Direction de l'Assainissement ;
- Direction de la Prévention et de la Gestion des Inondations ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

MINISTÈRE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE**1° Cabinet et services rattachés :**

- Inspection interne ;
- Service national d'Hygiène ;
- Service national de l'Education et de l'Information sanitaire et sociale ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de la Communication.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Bureau du Courrier commun ;
- Bureau des Archives et de la Documentation ;

- Cellule de la Carte sanitaire et sociale, de la Santé digitale et de l'Observatoire de la Santé ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Cellule de l'Informatique.

3° Directions :

Direction générale de la Santé

- Direction de la Lutte contre la Maladie ;
- Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant ;
- Direction de la Prévention ;
- Direction des Laboratoires.

Direction générale des Etablissements de Santé

- Direction des Etablissements publics de santé ;
- Direction des établissements privés de santé ;
- Direction de la qualité, de la sécurité et de l'Hygiène hospitalières.

Direction des Equipements et de la Maintenance ;

Direction de la Planification, de la Recherche et des Statistiques ;

Direction des Ressources humaines ;

Direction des Affaires juridiques ;

Direction de la Propreté et de l'Hygiène publique ;

Direction de l'Action médico-sociale ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipe-ment.

4° Autres administrations :

- Centre national de Formation des Techniciens en Maintenance hospitalière ;
- Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique ;
- Conseil national du Don et de la Transplantation ;
- Comité national d'Ethique pour la Recherche en Santé.
- Fonds d'Action Médicale ;
- Ecole nationale des Travailleurs sociaux spécialisés.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DE L'ACTION SOCIALE ET DES SOLIDARITÉS

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Service des Actions sociales ;
- Cellule des statistiques et données ;

Cellule de la Communication ;

Centre national d'Assistance et de formation pour la Femme ;

Cellule d'Appui à la Protection de l'Enfance ;

Cellule de suivi opérationnel des projets et programmes.

2° Secrétariat général et services rattachés :

Cellule de Passation des Marchés publics ;

Cellule des Etudes, de la Planification et suivi évaluation ;

Cellule des Affaires juridiques ;

Cellule de l'Informatique ;

Cellule de Coordination du contrôle de gestion ;

Bureau des Archives et de la Documentation ;

Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

Direction générale du Développement communautaire et de la Promotion de l'Equité

Direction du Développement communautaire ;

Direction de l'Equité sociale ;

Direction de l'Equité territoriale ;

Directions régionales.

Direction générale de l'Action sociale

Direction de la Promotion et de la Protection des groupes vulnérables ;

Direction de la Promotion et de la Protection des Personnes handicapées.

Direction de l'Evaluation des Programmes et projets ;

Direction de la Famille ;

Direction de l'Autonomisation économique de la Femme ;

Direction de l'Equité et de l'Egalité du Genre ;

Direction de la Promotion des Droits et de la Protection des Enfants ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipe-ment.

4° Autres administrations :

Observatoire national de la Parité ;

Centre national d'Assistance et de Formation pour les Femmes ;

Fonds national de l'Entreprenariat féminin ;

Fonds national de Crédit pour les Femmes ;

- Office national des Pupilles de la Nation ;
- Centre d'Accueil, d'Information et d'Orientation pour les Enfants en situation difficile ;
- Cellule d'appui à la Protection de l'Enfance ;
- Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale ;
- Agence sénégalaise de la Couverture sanitaire universelle ;
- Fonds d'Action sociale ;
- Fonds de Solidarité nationale.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Service de Communication ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Centre national d'Information et de Documentation.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule Genre et Equité ;
- Cellule juridique ;
- Cellule de Passation des Marchés
- Cellule informatique ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Cellule d'Assurance Qualité ;
- Bureau du Courrier commun ;
- Bureau de Suivi.

3° Directions :

Direction générale de la Formation professionnelle et technique

- Direction des Etablissements publics de Formation professionnelle et technique ;
- Direction des Etablissements privés de Formation professionnelle et technique ;
- Direction des Curricula et des Innovations pédagogiques.

Direction de l'Apprentissage ;

Direction des Examens, Concours professionnels et Certifications ;

Direction de l'Insertion ;

Direction de l'Emploi ;

Direction des Ressources humaines ;

Direction de la Planification et du Suivi-Evaluation ;
Direction de l'Orientation professionnelle ;
Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres administrations :

- Agence nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes ;
- Agence nationale de la Maison de l'Outil ;
- Ecole nationale de Formation en Economie familiale et sociale ;
- Centre de Formation professionnelle et commerciale Delafosse de Dakar ;
- Centre national de Formation des Maîtres d'Enseignement technique ;
- Centre de Formation professionnelle des Jeunes de Dakar ;
- Centre de Formation professionnelle et technique Sénégal - Japon ;
- Centre d'Enseignement professionnel ;
- Centre national de Formation des Cours professionnels et Industriels ;
- Centre régional d'Enseignement technique féminin ;
- Centre d'Enseignement technique féminin ;
- Centre de Formation professionnelle de Joal-Fadiouth ;
- Centre régional de Formation professionnelle ;
- Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique ;
- Institut de Coupe, Couture et Mode ;
- Centre d'Entrepreneuriat et de Développement technique ;
- Centre de Formation professionnelle de Linguère ;
- Centre de Formation professionnelle de Médina Gounas ;
- Centre de Formation professionnelle de Mbour ;
- Centre de Formation professionnelle de Thiès ;
- Centre de Formation professionnelle de Ndindy ;
- Centre de Formation professionnelle de Kébémér ;
- Centre de Formation professionnelle de Louga ;
- Centre de Formation professionnelle de Médina de Dakar ;
- Centre sectoriel de Formation professionnelle en tourisme de Saint Louis ;

- Centre sectoriel de Formation professionnelle en Tourisme de Ziguinchor ;
- Centre sectoriel de Formation professionnelle en horticulture de Thièppe ;
- Centre sectoriel de Formation professionnelle en horticulture de Diamniadio ;
- Centre sectoriel de Formation professionnelle en aviculture de Diamniadio.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

1° Cabinet et services rattachés

- Inspection interne ;
- Comité national du Comité Inter-Etats de lutte contre la Sécheresse dans le Sahel ;
- Comité national Changement Climatique ;
- Commission nationale du Développement durable ;
- Commission nationale de Gestion des Produits Chimiques ;

- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule d'Information et de Communication.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de Passation des Marchés ;
- Cellule Genre et Equité ;
- Cellule informatique ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau du Courrier Commun ;
- Bureau des Archives et de la Documentation.

3° Directions :

Direction générale du Cadre de vie

- Direction de la lutte contre les Encombrements ;
- Direction des Paysages urbains et des Espaces publics ;
- Direction de la Sensibilisation et du Partenariat institutionnel.

Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols ;

Direction des Parcs nationaux ;

Direction de la Réglementation environnementale et du Contrôle ;

Direction du Changement climatique, de la Transition écologique et des Financements verts ;

Direction de la Planification et de la Veille environnementale ;

Direction des Aires marines communautaires protégées ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipe-ment.

4° Autres administrations :

- Centre national de Formation des Techniciens des Eaux et Forêts, Chasses et Parcs nationaux ;
- Centre de Suivi écologique ;
- Centre d'Education et de Formation environnementales ;
- Agence sénégalaise de la Reforestation et de la Grande Muraille verte ;
- Autorité nationale de Biosécurité ;
- Projet de Promotion de la Gestion intégrée et de l'Economie des Déchets au Sénégal (PROMOGED).

MINISTÈRE DE L'URBANISME, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Inspection de l'Administration locale ;
- Bureau de la communication et des relations publiques ;
- Projet d'achèvement du plan « Jaxaay » et du Programme « Tawfekh-Yakaar » dénommé « PAJ » ;
- Comité national de Pilotage du Programme national de Développement local ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Service de la Formation.

2° Cabinet du Secrétaire d'État à l'Urbanisme et au Logement

3° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi-évaluation ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau du Courrier commun ;
- Centre de Recherche, de Documentation et de Digitalisation ;
- services déconcentrés.

4° Directions :***Direction générale de l'Urbanisme et de l'Architecture***

- Direction de la Planification urbaine et de la Réglementation ;
- Direction de l'Aménagement urbain et de la Restructuration ;
- Direction de l'Architecture ;
- Direction de la Promotion des Pôles urbains.

Direction générale de la Réglementation des Constructions et de l'Habitat

- Direction de la Réglementation des Constructions ;
- Direction de la Promotion de l'Habitat social ;
- Direction de la Régulation et du Suivi des Politiques de logement ;
- Inspection générale des Bâtiments.

Direction de la Gouvernance territoriale ;

Direction de la Promotion du Développement territorial ;

Direction de l'Aménagement du Territoire ;

Direction de la Coopération décentralisée ;

Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

5° Autres administrations :

- Agence nationale de l'Aménagement du Territoire ;
- Agence de Développement municipal ;
- Agence de Développement local ;
- Agence nationale de l'état civil ;
- Fondation Droit à la Ville ;
- Fonds pour l'Habitat social ;
- Guichet Unique pour le projet de logements sociaux.

**MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE**

1° Cabinet et services rattachés

- Inspection Interne ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de Communication ;
- Cellule d'Intermédiation avec le Secteur privé ;
- Centre de Recherches, d'Analyses des échanges et des statistiques ;
- Haut Conseil de la Consommation.

2° Cabinet du Secrétaire d'État au Développement des Petites et moyennes entreprises et des Petites et moyennes industries

3° Secrétariat général et services rattachés

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule d'Études, de Planification et du Suivi-évaluation ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule du Genre et de l'Équité ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau des Archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

4° Directions

- Direction des Stratégies de Développement industriel ;
- Direction du Redéploiement industriel ;
- Direction des Petites et Moyennes Industries ;
- Direction du Commerce intérieur ;
- Direction du Commerce extérieur ;
- Direction des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

5° Autres administrations :

- Agence d'Aménagement et de Promotion des sites industriels ;
- Agence sénégalaise pour la Propriété intellectuelle et l'Innovation technologique ;
- Association sénégalaise de Normalisation ;
- Programme national de Développement des Agropoles du Sénégal ;
- Système de récépissé d'entrepôt de marchandises au Sénégal ;
- Bureau de Mise à Niveau ;
- Agence de Développement et d'Encadrement des PME ;
- Agence sénégalaise de Promotion des Exportations ;
- Agence de Régulation des Marchés ;
- Laboratoire national d'Analyse et de Contrôle ;
- Commission nationale de la Concurrence ;
- Programme de Modernisation et de Gestion des Marchés ;
- Commission nationale de régulation du loyer des locaux à usage d'habitation.

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ECONOMIE MARITIME

1° Cabinet et services rattachés

- Inspection interne ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de Communication.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule d'Etudes, de la Planification et du Suivi-évaluation ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule des Archives et de la Documentation ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Service du Courrier commun.

3° Directions :

- Direction des Pêches maritimes ;
- Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches ;
- Direction des Industries de Transformation de la Pêche ;
- Direction de la Gestion et de l'Exploitation des Fonds marins ;
- Direction de la Pêche continentale ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipe-ment.

4° Autres administrations :

- Centre national de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture ;
- Agence nationale de l'Aquaculture ;
- Station piscicole de Richard Toll ;
- Agence nationale des Affaires maritimes ;
- Ecole nationale de Formation maritime.

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA RÉFORME DU SERVICE PUBLIC

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Service des relations publiques et de la Documen-tation.

- Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité sociale.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule d'Appui et d'Assistance à la Fonction publique territoriale ;
- Cellule des Etudes, de la Planification et du suivi-évaluation ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

Direction générale de la Fonction publique

- Direction des Etudes, de la Législation et du Contentieux ;
- Direction de la Gestion prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences ;
- Direction de la Gestion des Carrières.

Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale

- Direction des Relations de Travail et des Organi-sations professionnelles ;
- Direction de la Protection sociale ;
- Direction de la Sécurité et Santé au Travail ;
- Direction des Statistiques du Travail.

Direction de la Transformation du Secteur public ;

Direction des Systèmes d'Informations ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipe-ment.

4° Autres administrations

- Centre médico-social de la Fonction publique ;
- Centre national de Formation et d'Action ;
- Programme d'Appui à la Modernisation de l'Ad-ministration ;
- Fonds d'Impulsion de la Transformation de l'Ad-ministration ;
- Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal ;
- Caisse de Sécurité sociale ;
- Institution de Coordination de l'Assurance maladie obligatoire.

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de Communication et des relations publiques.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule des Etudes et de la Planification ;
- Cellule Genre et de l'Equité ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule d'Appui et de Suivi des maisons de la jeunesse et de la citoyenneté ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau de suivi ;
- Bureau des archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

Direction générale de la Jeunesse

- Direction des Activités socio-éducatives et de la Vie associative ;
- Direction de la Protection sociale des Jeunes ;
- Direction de l'Education populaire.

Direction générale des Sports

- Direction des Activités physiques et sportives ;
- Direction du Sport de haut Niveau.

Direction des Ressources humaines et de la Formation ;

Direction de la Promotion de l'Entrepreneuriat et des Partenariats ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipe-ment ;

Directions régionales de la Jeunesse et des Sports.

4° Autres administrations :

- Centre national d'Education populaire et sportive.

MINISTÈRE DE LA MICROFINANCE, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Fonds d'Appui à l'Economie sociale et solidaire ;

- Cellule des statistiques et données ;

- Cellule de communication.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi-évaluation ;

- Cellule du Genre et de l'Equité ;

- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;

- Centre de Ressources et de Documentation ;

- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

- Direction de la Promotion de l'Economie sociale et solidaire ;

- Direction de la Microfinance et de l'Inclusion financière ;

- Direction des Stratégies et de la Prospective ;

- Direction de l'Administration générale et de l'Equi- pement.

4° Autres administrations :

- Fonds d'Impulsion de la Micro Finance ;
- Fonds national de la Microfinance ;
- Fonds de Développement de la Microfinance Is- lamique au Sénégal.

MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES

1° Cabinet et services rattachés

- Inspection interne ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de communication ;
- Unité de Coordination des programmes et projets.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des marchés publics ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau de suivi ;
- Bureau du Courrier commun et des archives.

3° Directions :***Direction générale des Constructions***

- Direction des Constructions des Palais de Justice et autres Édifices ;
- Direction des Constructions du Ministère de l'Intérieur ;
- Direction des Constructions de l'Enseignement supérieur ;
- Direction des Constructions scolaires ;
- Direction des Infrastructures sanitaires.

Direction générale des Infrastructures Routières et du Désenclavement

- Direction de la Planification routière et de la Régulation des Autoroutes ;
- Direction de la Réglementation et du Suivi des Infrastructures routières ;
- Direction des Stratégies de Désenclavement et de la Promotion de l'Intermodalité.

Direction des Infrastructures ferroviaires ;

Direction des Infrastructures portuaires ;

Direction des Infrastructures aéroportuaires ;

Direction de la Planification, du Suivi-évaluation et de la Prospective ;

Direction des Statistiques et des Systèmes d'Information ;

Direction Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement ;

Directions régionales des Infrastructures ;

Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres administrations :

- Centre de Formation et de Perfectionnement des Travaux publics ;
- Agence des Travaux et de Gestion des Routes ;
- Laboratoire National de Référence dans le domaine du Bâtiment et des Travaux publics ;
- Agence de Construction des Bâtiments et édifices publics ;
- Programme d'Urgence de Développement communautaire ;
- Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers ;
- Programme de Modernisation des Villes.

**MINISTÈRE DE LA CULTURE,
DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME****1° Cabinet et services rattachés :**

- Inspection interne ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Bureau de la Communication, des Archives et de la Documentation ;
- Bureau de l'Architecture et des monuments historiques ;
- Service des Relations publiques et de la Documentation ;
- Secrétariat permanent du Conseil sénégalais du Tourisme ;
- Secrétariat permanent du Crédit hôtelier et touristique.

2° Cabinet du Secrétaire d'État à la Culture, aux Industries créatives et au Patrimoine historique**3° Secrétariat général et services rattachés :**

- Cellule de passation des Marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule des études, de la planification et du suivi-évaluation ;
- Cellule du Genre et de l'Équité ;
- Bureau des archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

4° Directions :***Direction générale de la Culture***

- Direction du Patrimoine culturel ;
- Direction des Arts ;
- Direction du Livre et de la Promotion de la Lecture ;
- Direction de la Cinématographie et de l'Audiovisuel.

Direction des Investissements et des Aménagements touristiques ;

Direction de la Promotion touristique ;

Direction de la Réglementation touristique ;

Direction de l'Artisanat ;

Direction de l'Encadrement et de la transformation des entreprises informelles ;

Direction des Statistiques et de la productivité du Capital humain ;

Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

5° Autres administrations :

- Ecole nationale de Formation hôtelière et touristique ;
- Agence Sénégalaise de Promotion Touristique ;
- Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat ;
- Centre de Formation artisanale de Dakar ;
- Centre de Perfectionnement des artisans ruraux ;
- Centre de Perfectionnement agricole et artisanal ;
- Projet Mobilier national ;
- Maison de la Culture Dousta Seck ;
- Orchestre national du Sénégal ;
- Biennale de l'Art africain contemporain ;
- Galerie nationale des Arts ;
- Bibliothèque nationale du Sénégal ;
- Service des Spectacles Sons et Lumières ;
- Place du Souvenir africain ;
- Monument de la Renaissance africaine ;
- Festival national des Arts et Cultures ;
- Commissariat du mémorial de Gorée ;
- Musée Léopold Sédar Senghor ;
- Musée Boribana.

Art. 2. - Le contrôle des établissements publics énumérés ci-dessous relève des ministères ainsi qu'il suit :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- Ecole nationale de Cybersécurité.

PRIMATURE

- Ecole nationale d'Administration.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

- Centre de Formation judiciaire ;
- Office national de recouvrement des avoirs criminels ;
- Ordre des Avocats ;
- Ordre des Experts et Evaluateurs agréés ;
- Ordre national des Experts du Sénégal ;
- Ordre des Huissiers de Justice ;
- Chambre des Notaires.

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

- Office national des Anciens Combattants et Victimes de guerre ;
- Hôpital Principal de Dakar.

**MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE,
DU PÉTROLE ET DES MINES**

- Institut national du Pétrole et du Gaz ;
- Service géologique national du Sénégal.

**MINISTÈRE DES FINANCES
ET DU BUDGET**

- Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Ordre national des Experts comptables et comptables agréés.

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS
TERRESTRES ET AÉRIENS**

- Conseil exécutif des Transports urbains Durables.

**MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION,
DES TELECOMMUNICATIONS
ET DU NUMÉRIQUE**

- Maison de la Presse Babacar TOURE ;
- Sénégal Connect Park.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

- Institut Islamique de Dakar.

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
ET DE L'ÉLEVAGE**

- Institut sénégalais de Recherches agricoles ;
- Institut national de Pédologie ;
- Chambre nationale d'Agriculture ;
- Chambres régionales d'Agriculture ;
- Barrage d'Affiniam ;
- Ordre des Vétérinaires ;
- Haras national de Kébémér.

**MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

- Office des Lacs et Cours d'eau ;
- Office national de l'Assainissement du Sénégal ;
- Office national des Forages ruraux.

MINISTÈRE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

- SEN-Pharmacie nationale d'Approvisionnement ;
- Ordre des Médecins ;
- Ordre des Pharmaciens ;
- Ordre des Chirurgiens-dentistes ;
- Ordre des Sages-femmes ;
- Centre hospitalier universitaire de Fann ;
- Hôpital Aristide le Dantec ;
- Centre hospitalier national d'Enfants Albert Royer ;
- Centre hospitalier national Abass NDAO ;
- Hôpital général Idrissa POUYE ;
- Centre hospitalier national de Pikine ;
- Centre hospitalier national Matlaboul Fawzaïni de Touba ;
- Centre hospitalier national Cheikh Ahmadoul Khadim de Touba ;
- Centre hospitalier national Seydi El Hadji Malick SY de Tivaouane ;
- Centre hospitalier national Henrich Lübke de Diourbel ;
- Centre Hospitalier national Dalal Jamm ;
- Centre national de Transfusion sanguine ;
- Centre national d'Appareillage Orthopédique ;
- Centre national d'Oncologie de Diamniadio ;
- Centre hospitalier national d'Enfants de Diamniadio ;
- Centre national Psychiatrique de Thiaroye ;
- Service d'Assistance médicale d'Urgence (SAMU) ;
- Centre hospitalier régional Ibrahima Abdoulaye Niasse de Kaolack ;
- Centre hospitalier régional Amadou Sakhir Mbaye de Louga ;
- Centre hospitalier régional Lieutenant-Colonel Mamadou Diouf de Saint-Louis ;
- Centre hospitalier régional de Ziguinchor ;
- Centre hospitalier régional de Kolda ;
- Centre hospitalier régional de Tambacounda ;
- Centre hospitalier régional Adja Marième FAYE SALL de Fatick ;
- Centre hospitalier régional El Hadji Amadou Shakir Ndiéguène de Thiès ;
- Centre hospitalier régional de Ourossogui ;
- Centre hospitalier régional de Ndoum ;

- Centre hospitalier régional Amath Dansokho de Kédougou ;
- Centre hospitalier régional Thierno Birahim NDAO de Kaffrine ;
- Centre hospitalier régional Amadou Tidiane BA de Sédhiou ;
- Centre hospitalier Thierno Mouhamadou Mansour BARRO de Mbour ;
- Hôpital de la Paix de Ziguinchor ;
- Hôpital régional de Matam ;
- Etablissement public de Santé de niveau 2 « Mame Abdoul Aziz Dabakh de Tivaouane » ;
- Etablissement public de Santé de niveau 1 Youssou Mbargane de Rufisque ;
- Etablissement public de Santé de niveau 1 El Hadji Alioune DIAGNE MBOR ;
- Etablissement public de Santé de niveau 1 Roi Baudouin de Guédiawaye ;
- Etablissement public de Santé de niveau 1 de Touba Ndamatou ;
- Etablissement public de Santé de niveau 1 de Richard Toll ;
- Etablissement public de Santé de niveau 1 Magatte LO de Linguère ;
- Etablissement public de Santé de niveau 1 CISSE KANE des Agnam ;
- Etablissement public de Santé de niveau 1 Institut d'Hygiène sociale.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DE L'ACTION SOCIALE ET DES SOLIDARITES

- Commissariat à la Sécurité alimentaire et à la Résilience.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

- Centre national de Qualification professionnelle ;
- Office national de Formation professionnelle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

- Université Cheikh Anta DIOP de Dakar ;
- Université Gaston Berger de Saint-Louis ;
- Université de Iba Der THIAM de Thiès ;

- Université Alioune DIOP de Bambey ;
- Université Assane SECK de Ziguinchor ;
- Université Amadou Mahtar MBOW ;
- Université du Sine Saloum El Hâdj Ibrahima Niass ;
- Université Souleymane NIANG de Matam ;
- Université numérique Cheikh Hamidou KANE ;
- Centre des Œuvres universitaires de Dakar ;
- Centre régional des Œuvres universitaires de Saint-Louis ;
- Centre régional des Œuvres universitaires sociales de Bambey ;
- Centre régional des Œuvres universitaires sociales de Ziguinchor ;
- Centre régional des Œuvres universitaires sociales de Thiès ;
- Centre Régional des Œuvres universitaires sociales de Diamniadio ;
- Centre régional des Œuvres universitaires sociales du Sine saloum ;
- Institut sénégal - britannique d'Enseignement de l'Anglais ;
- Campus Franco-Sénégalais ;
- Ecole Polytechnique de Thiès ;
- Ecole nationale supérieure d'Agriculture ;
- Institut supérieur d'Enseignement professionnel de Matam ;
- Institut supérieur d'Enseignement professionnel Amadou TRAWARE de Diamniadio ;
- Institut supérieur d'Enseignement professionnel de Bignona ;
- Institut supérieur d'Enseignement professionnel de Richard-Toll ;
- Institut supérieur d'Enseignement professionnel Abdoulaye LY de Thiès ;
- Centre national de Recherche scientifique ;
- Cyber-infrastructure nationale pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation.

**MINISTÈRE DE L'URBANISME,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DES TERRITOIRES**

- Ordre des Architectes du Sénégal ;
- Centre national de la Fonction publique locale et de la Formation.

**MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE**

- Institut de Technologie Alimentaire ;
- Chambre Nationale de Commerce, d'Industrie et des Services ;
- Chambres régionales de Commerce, d'Industrie et des Services ;
- Fondation Trade Point Sénégal ;
- Bourse nationale de Sous-traitance et de Partenariat du Sénégal.

**MINISTÈRE DES PÊCHES
ET DE L'ECONOMIE MARITIME**

- Conseil sénégalais des Chargeurs.

**MINISTÈRE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

- Office de Gestion des Infrastructures sportives.

MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES

- Fonds d'Entretien Routier Autonome.

**MINISTÈRE DE LA CULTURE,
DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME**

- Grand Théâtre national Doudou NDIAYE Coumba Rose ;
- Compagnie du Théâtre national Daniel Sorano ;
- Manufacture sénégalaise des Arts décoratifs ;
- Musée des Civilisations Noires ;
- Ecole nationale des Arts et Métiers de la Culture ;
- Fonds de développement des Cultures Urbaines et des Industries créatives ;
- Mémorial du Bateau le JOOLA ;
- Union nationale des chambres des métiers ;
- Chambres des métiers.

Art. 3. - Le contrôle des sociétés nationales et des sociétés à participation publique énumérées ci-dessous relève de la Présidence de la République et des ministères ainsi qu'il suit :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- Agence pour la Promotion des Investissements et des Grands Travaux ;
- Société nationale de Gestion et d'Exploitation du Patrimoine bâti de l'État ;
- Fonds Souverain d'Investissements stratégiques ;
- Société de Gestion des Infrastructures publiques dans les Pôles Urbains de Diamniadio et du Lac Rose (SOGIP SA).

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DU PÉTROLE ET DES MINES

- Société nationale d'Electricité ;
- Société africaine de Raffinage ;
- Holding Sociétés des Pétroles du Sénégal (PETROSEN Holding SA) ;
- PETROSEN Exploration & Production SA (PETROSEN E & P SA) ;
- PETROSEN Trading & Services SA (PETROSEN T & S. SA) ;
- Réseau Gazier du Sénégal SA ;
- Société des Mines de Fer du Sénégal oriental ;
- Société des Mines d'Or de Sabodala ;
- Société d'Etudes et de réalisation des Phosphates de Matam ;
- Société des Mines du Sénégal (SOMISEN SA).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET

- Compagnie bancaire pour l'Afrique occidentale ;
- Crédit du Sénégal ;
- Banque internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal (SUNU BICIS) ;
- AXA Assurances Sénégal ;
- AMSA Assurances ;
- Banque de l'Habitat du Sénégal ;
- La Banque agricole ;
- Banque islamique du Sénégal ;
- Société sénégalaise de Réassurances ;
- Société nationale de Recouvrement ;
- Fonds de Garantie automobile ;
- Société nationale d'Assurance et de Crédit ;
- Compagnie nationale d'Assurance Agricole ;
- Banque nationale de Développement Economique ;
- Loterie nationale du Sénégal.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS TERRESTRES ET AÉRIENS

- Société Dakar Dem Dik ;
- Société des Grands Trains du Sénégal ;
- Société d'Exploitation du Train express régional (SETER S.A.) ;
- Air Sénégal S.A. ;

- Société nationale de gestion du Patrimoine du Train express régional (SEN-TER S.A.) ;

- Société nationale « Les Chemins de Fer du Sénégal » ;
- Société nationale « Autoroutes du Sénégal » ;
- Société Anonyme Aéroport International Blaise Diagne.
- Société Eiffage de la Concession de l'Autoroute de l'Avenir (SECAA S.A.) ;
- Dakar Mobilité S.A ;
- Agence pour la Sécurité de la Navigation aérienne en Afrique et à Madagascar.

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION, DES TELECOMMUNICATIONS ET DU NUMÉRIQUE

- Société nationale de Radiodiffusion et Télévision du Sénégal ;
- Société sénégalaise de Presse et de Publication « Le Soleil » ;
- Société nationale Agence de Presse Sénégalaise.
- Société nationale des Télécommunications ;
- Société nationale « La Poste » ;
- Société de Télédiffusion du Sénégal ;
- Société nationale « Sénégal numérique SA ».

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE L'ELEVAGE

- Société nationale d'Aménagement des Terres du Delta et de la Vallée du Fleuve Sénégal ;
- Société de Développement agricole et industriel ;
- Société de Développement des Fibres textiles ;
- Agence nationale du Conseil agricole et rural.

MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

- Société nationale des Eaux du Sénégal ;
- Sénégalaise des Eaux ;
- Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal ;
- Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie.

**MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE**

- Africa-Soins ;
- Société des Textiles de Kaolack ;
- Société du Domaine industriel de Ziguinchor ;
- Société du Domaine industriel de Saint-Louis ;
- Industries chimiques du Sénégal ;
- Société nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal ;
- Centre international du Commerce extérieur du Sénégal ;
- Société d'Exploitation du Marché d'intérêt national et de la Gare des Gros porteurs.

**MINISTÈRE DES PÊCHES
ET DE L'ECONOMIE MARITIME**

- Société d'Infrastructures et de Réparation navale ;
- Société nationale du Port autonome de Dakar ;
- Société des Conserveries d'Afrique ;
- Consortium Sénégalais d'activités maritimes.

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE**

- Société nationale de Gestion Intégrée des Déchets (SONAGED S.A.).

**MINISTÈRE DE L'URBANISME,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DES TERRITOIRES**

- Société nationale des Habitations à Loyer modéré ;
- Société immobilière du Cap-Vert ;
- Société d'Aménagement foncier et de Rénovation urbaine (SAFRU).

**MINISTÈRE DE LA CULTURE,
DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME**

- Société « Les nouvelles Editions africaines » ;
- La Sénégalaise du Droit d'Auteur et des Droits Voisins ;
- Société d'Aménagement et de Promotion des Côtes et Zones Touristiques du Sénégal.

Art. 4. - Le décret n° 2024-940 du 05 avril 2024 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères est abrogé.

Art. 5. - Le Premier Ministre et le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 06 septembre 2025.

Par le Président de la République
Bassirou Diomaye Diakhar FAYE

Le Premier Ministre
Ousmane SONKO

RUFISQUE - Imprimerie nationale DL n° 7808
